

Fiche 7

Diversifier un boisement

Boisement, bosquet, forêt...un enjeu fort en région

D'après l'Observatoire régional de la biodiversité, la forêt recouvre un peu plus de 110 000 hectares en Nord – Pas de Calais, moins de 9% du territoire régional, ce qui apparaît relativement faible par rapport à la moyenne nationale (30%) et européenne (41%). Un sol favorable à l'agriculture, une forte densité de population, un relief peu marqué expliquent ce phénomène. Toutefois la forêt en région est en expansion ! Elle a gagné 40 à 50 000 hectares en deux siècles, et le plan d'action régional prévoit une meilleure gestion de ces espaces, plus durable, une plus grande connectivité écologique, et un doublement de la surface forestière en 30 ans. Rappelons tout de même que la région abrite plusieurs grands massifs forestiers : la forêt de Mormal (environ 9 150 ha), la forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers (environ 4 900 ha) ou encore les forêts de Nieppe (2 600 ha) et Boulogne (2 000 ha).

La création d'un boisement (plantations)

Le choix doit s'orienter préférentiellement vers des jeunes plants ou des plants forestiers, de 0,60 m en moyenne, afin de limiter les traumatismes subis à l'arrachage en pépinière et les coûts d'intervention.

Le choix de l'espèce est à réaliser en fonction des caractéristiques du milieu (sol, humidité du sol, climat...). Les essences locales sont à favoriser (meilleure adaptation, moins de soins, davantage de niches écologiques...).

La gestion des peuplements ligneux

Les boisements et plantations peuvent faire l'objet d'une gestion écologique visant notamment à « irrégulariser » les peuplements.

Dans les boisements existants, la diversification passe par le choix d'un mélange optimal (mais pas maximal !) d'essences (choisies en fonction du milieu, du substrat...). En effet, la multiplication des essences offre une diversité de niches écologiques, favorables à une faune variée. Par ailleurs, les variations dans le couvert permettent une diversification de la flore herbacée.

Dans les peuplements homogènes à l'origine, il convient de privilégier le maintien de la végétation spontanée des sous-bois, et la régénération naturelle des essences locales (amenées par les oiseaux notamment). La diversification passe par des interventions ponctuelles : ouverture de clairière, création de puits de lumière et de plantations...

Diversification de la structure horizontale et verticale

Un espace boisé fonctionnel doit présenter des classes d'âge variées, situation parfois difficile à atteindre dans le cas des plantations. Cela suppose des surfaces de coupe limitées et une gestion à l'échelle de l'individu.

- **Le choix d'individus à abattre lors des éclaircies**, de sections variables, sera l'un des moyens d'accroître l'hétérogénéité des peuplements. Ces éclaircies sont à débiter 10 à 15 ans après plantation, quand les houppiers tendent à se rapprocher les uns des autres.
- **Le maintien de taches de semis** permettra de créer une toute nouvelle classe d'âge.
- **Le maintien d'arbres « remarquables »** dans les peuplements âgés, arbres sénescents, voire morts sur pied, est à favoriser. Leur décomposition est favorable au développement d'espèces spécifiques de lichens, champignons, mousses, insectes, et il permet de constituer des niches écologiques rares (pour les espèces cavernicoles ou cavicoles par exemple, comme les pics, ou les chauves-souris). La sécurité du public ne doit cependant pas être menacée.
- **La multiplication des entités spatiales** favorise aussi la diversification du peuplement : création de clairières, de zones humides, d'îlots de sénescence, de bosquets plus denses ou au contraire plus clairsemés... Les effets de lisière, favorables à une biodiversité optimale, sont ainsi multipliés (éviter toutefois de trop « miter » le peuplement).



Réalisation : ALFA Environnement

La peupleraie : Gestion alternative et reconversion

Les peupleraies représentent environ 10% de la surface forestière en région. Ce type de boisement souffre d'une mauvaise réputation sur le plan écologique, car monospécifique, non diversifié dans sa structure, orienté vers un rendement économique et généralement implanté sur des substrats humides, se substituant à des végétations naturelles d'intérêt patrimonial. Mais les pratiques de la populiculture évoluent, sous l'influence des Orientations Régionales Forestières mises en œuvre dans le cadre du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Les plantations en zones sensibles sont évitées, notamment en zones humides ; la diversification de la structure (par maintien d'une stratification) est aussi plus récurrente et la biodiversité est favorisée par des techniques de gestion adaptées.

Il s'agit d'introduire une extensivité de l'entretien des strates herbacée et arbustive, pour cela :

- **Sur sol frais à humide**, privilégier le maintien de la végétation herbacée, entretenue par fauche tous les 2-3 ans.
- **Sur substrat plus sec**, assurer une gestion en mosaïque (maintien d'espace ouvert et de boisement), et permettre une libre évolution pour constituer des fourrés arbustifs favorables à la faune.

La solution de l'exploitation (**reconversion**) de la peupleraie est également possible.

Dans ce cas, deux méthodes de réhabilitation existent :

- **la restauration de boisements humides ou mésohygrophiles (humides une partie de l'année, sols frais).**

Lorsque la peupleraie n'est pas encore arrivée à maturité, des éclaircies (coupe des peupliers) sont effectuées afin de favoriser les feuillus qui peuvent se trouver dans la strate herbacée ou dans la strate arbustive. Lorsque les feuillus ne sont pas présents dans ces strates, la plantation d'espèces locales est recommandée. La peupleraie passe ainsi progressivement d'un boisement monospécifique à un boisement diversifié et stratifié, plus riche en espèces. De façon plus radicale, les peupliers peuvent être coupés par bouquets (faibles surfaces pour une station forestière : 200 à 800 m²) et remplacés par des espèces adaptées au milieu : Aulne glutineux, Frêne commun, Chêne pédonculé...

- **la réhabilitation de prairies fauchées ou pâturées.**

La peupleraie est coupée et les arbres dessouchés (en prenant soin d'altérer le moins possible le sol) à maturité. Les prairies sont ainsi reconverties en prairies de fauche ou en prairies pâturées. Les drains et certains canaux peuvent être comblés afin de restaurer le régime hydrique d'origine. Attention au régime juridique du boisement dans ce cas. Une procédure de défrichement (dossier) est potentiellement à réaliser.

La Région Nord – Pas de Calais peut intervenir en tant que partenaire financier dans le cas de reconversion de peupleraies de propriétés communales, voire privées.

Stop au broyage des sous-bois !

La gestion par gyrobroyage des sous-bois entraîne un enrichissement du sol, par la décomposition des produits de coupe laissés sur place, qui conduit à terme au développement d'une végétation banalisée, eutrophile, caractérisée par l'Ortie notamment, qui forme alors un groupement monospécifique. De plus, ce mode de gestion contribue à limiter l'expression d'arbustes (semis), qui permettent de stratifier le boisement, et donc d'offrir encore plus de niches écologiques potentielles. La gestion différenciée des espaces est donc à intégrer : prévoir un entretien régulier en bordure de voie de déplacement doux, adopter une fauche exportatrice à la place du gyrobroyage, et ménager des secteurs plus naturels, où l'intervention sera presque nulle (libre évolution).

La gestion du bois mort

Le bois mort, par la diversité des micro-habitats qu'il offre, est une composante essentielle pour la conservation de la biodiversité :

- il abrite des groupes spécialisés, par exemple les champignons, les invertébrés saproxylophages (mangeurs de bois, détritivores)
- les abris formés par l'accumulation de bois au sol et les cavités aériennes ou au sol sont utilisés par des groupes variés : rongeurs, bryophytes, chauves-souris...
- il est favorable à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes (dont certains devenus rares)
- comme les feuilles mortes, il représente un compartiment indispensable pour le recyclage lent de la matière organique.

En conséquence, il convient d'assurer le maintien du bois mort, qu'il soit sur pied ou tombé à terre, afin de créer des niches favorables à des espèces parfois discrètes voire même insoupçonnées. Des branches mortes ou des chandelles (arbres morts sur pied) pourront ainsi être maintenues. Il faut toutefois préciser que ces considérations sont appliquées dans la mesure du possible, notamment quand la sécurité des personnes est assurée. Dès lors, un arbre mort sur pied pourra nécessiter des travaux de mise en sécurité ; un arbre tombé pourra être maintenu sur place s'il est suffisamment visible (éviter les risques de chute) et n'entrave pas la libre circulation.

Une autre possibilité est de créer des tas de bois mort, servant de refuge à une faune variée (Hérisson, rongeurs, amphibiens, lézards...). Le bois pourra provenir des déchets de coupe issus de l'entretien des espaces verts de la commune. Ils seront faciles à mettre en œuvre au niveau d'espaces délaissés, difficilement accessibles par le public. Veiller toutefois à ne pas recouvrir des végétations herbacées d'intérêt écologique.

